

AVIS D'ENQUETE **PUBLIQUE**

SUR LE PROJET DE REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN (PLUi-HD)

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2024A003 en date du 2 février 2024, la Présidente de la Communauté de communes Millau Grands Causses (CCMGC) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUi-HD).

DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Du vendredi 1^{er} mars 2024 à partir de 9h00 au 3 avril 2024 inclus à 17h00, soit une durée de 34 jours.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Conformément à la décision n° E23000170/31 du 10/01/2024 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse désignant monsieur Christian VERGNES, gérant de société à la retraite, demeurant 7 Allée de l'Estang, CALMONT (12450) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-François GROS en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET ACCUEIL DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté du vendredi 1^{er} mars 2024 à partir de 9h00 au 3 avril 2024 17h00 inclus.

- A la Communauté de communes Millau Grands Causses (CCMGC),
- Dans les mairies d'Aguessac, de Millau et Saint André-de-Vézines,
- Sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse :

<https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/enquete-publique-revision-allee-1>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations dans le cadre des permanences définies ci-dessous :

- **Communauté de communes : le vendredi 1^{er} mars 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Mairie de Saint André-de-Vézines : le mardi 12 mars 2024 de 15h00 à 17h00**
- **Mairie d'Aguessac : le mardi 26 mars 2024 de 10h00 à 12h00**
- **Communauté de communes : le mercredi 3 avril 2024 de 14h00 à 17h00**

Durant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse de la Communauté de communes Millau Grands Causses.

PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Le public pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet dans les lieux précités. Les observations pourront également être adressées :

- par courrier papier à la Communauté de communes Millau Grands Causses adressé à Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête Publique portant sur le projet de la révision allégée n°1 du PLUi-HD. Communauté de communes Millau Grands Causses - 1 Place du Beffroi – CS 80432 - 12104 MILLAU cedex.
- par courrier électronique : enquetepublique.pluihd@cc-millaugrandscausses.fr
- sur un registre dématérialisé :

<https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/enquete-publique-revision-allee-1>

CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLUi-HD seront clos et signés par la Présidente de l'EPCI ou le vice-Président à l'Aménagement. Les registres doivent être transmis avec le dossier d'enquête et les documents annexés sans délai au commissaire enquêteur qui les clôt.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la CCMGC, dans les mairies des communes, et sur le site internet de la CCMGC.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil de la communauté approuvera la révision allégée n°1 du PLUi-HD ajustée éventuellement au regard de l'enquête et des consultations obligatoires. La délibération sera consultable au siège de la CCMGC et dans l'ensemble des communes.



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes Millau Grands Causses
Hôtel de la Communauté
1, Place du Beffroi
CS 80432 - 12104 Millau cedex
Tél : 05 65 61 40 20
www.cc-millaugrandscausses.fr